



Heritage suite au décès de mon grand père

Par **fox06**, le **18/02/2014** à **08:14**

Bonjours pour expliquer la situation il y a 6 ans ma mère est décéder, la c'est mon grand père maternel qui était divorcé de ma grand mère qui est décéder très récemment, d'après ma tante avec ma sœur nous aurons droit strictement rien car sur le testament il lui laisserai tous. Ma questions est la suivante existe -t-il un recours et quel sont nos droit dans ce cas précis. merci d'avance pour vos conseils

Par **louison123**, le **18/02/2014** à **11:14**

Vous êtes héritier réservataire, vous ne pouvez pas être déshérité.. voyez avec le notaire chargé de la succession